

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 MARS 2019

N° 2019-03-03

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 26

Quorum atteint

Délégués présents(es)

**1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Ghislaine SAVIN à Corinne MOULIN, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Henriette MARTINEZ

Invités présents

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Achat et ventes d'infusettes des Baronnies provençales aux offices de tourisme « relais du Parc » et aux hébergeurs du Parc

Le Président expose :

Par conventions, d'une durée de 3 ans (2018-2020), le Parc s'est engagé à fournir chaque année, gratuitement, aux Offices de Tourisme / Bureaux d'accueil touristique relais du Parc, 350 à 3500 sachets d'infusettes. Ces derniers pouvaient se réapprovisionner à leurs frais auprès de la Maison des plantes le cas échéant.

En parallèle, les Offices de tourisme / Bureaux d'accueil touristique relais du Parc pouvaient également se fournir, auprès de la Maison des plantes en sachets de 28 infusettes (7 parfums assortis : lavande, tilleul, thym, romarin, fenouil, verveine et mélisse), qu'ils revendaient à leurs hébergeurs adhérents.

Suite à la cessation d'activité de la Maison des plantes début décembre 2018, le Président propose que le Parc reprenne à sa charge l'approvisionnement des Offices de tourisme / Bureaux d'accueil touristique relais du Parc en infusettes afin d'une part, de pouvoir honorer les conventions signées avec ceux-ci et d'autre part, qu'ils puissent continuer à approvisionner leurs hébergeurs adhérents en sachets de 28 infusettes. Le nouveau packaging de ces sachets ainsi que le dépliant d'information sur les différentes infusions seront réalisés par le Parc (conception et impression). Ce dépliant sera inséré dans le sachet par le fournisseur.

Le prix d'achat des infusettes auprès du même fournisseur que celui de la Maison des plantes, à savoir l'entreprise Le Dauphin à Buis les Baronnies, est le suivant :

- ◆ Sachet de 28 infusettes – 7 parfums assortis : 2 € HT / 2,11 € TTC
- ◆ Carton de 1 000 infusettes du même parfum : 90 € HT / 94,95 € TTC

Considérant que le conditionnement ainsi la livraison aux offices de tourisme sera assurée par le Parc, le Président propose de maintenir les prix de vente jusqu'alors en vigueur :

- ◆ Sachet de 28 infusettes – 7 parfums assortis : 3.50 TTC
- ◆ Pochette de 50 infusettes d'un même parfum : 6 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de fixer les prix de revente tels que définis ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS